

SEMAINE NATIONALE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

du 2 au 8 mars 2026



1 MILLION DE PERSONNES
EN PROTECTION
JURIDIQUE

1 MILLION DE RAISONS
D'EN PARLER



PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

MARDI 3 MARS 2026
DE 9H00 À 12H15

CAISSE D'EPARGNE - BATIMENT ABEILLE BOURBON
15, AVENUE DE LA JEUNESSE, ORVAULT (44)



En partenariat avec
 CAISSE D'EPARGNE
Bretagne Pays de Loire

MARDI 3 MARS 2026

DE 9H00 À 12H15

CAISSE D'EPARGNE - - BATIMENT ABEILLE BOURBON
15, AVENUE DE LA JEUNESSE, ORVAULT (44)

Temps forts de la matinée



A l'occasion de la 2^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, à l'initiative de l'Interfédération de la PJM (FNAT, UNAF, UNAPEI), en Loire-Atlantique, l'ATIMP, la CRIFO et l'UDAF44, en partenariat avec l'Uriopss Pays de la Loire, proposent une matinée d'échanges sur la Protection Juridique des Majeurs afin de déconstruire les idées reçues et de renforcer la coopération entre acteurs au bénéfice de la participation des personnes protégées dans leurs choix quotidiens.

9h15

Café-débat

“ Tout est compliqué et trop long avec vous ! ”

Croiser les regards pour dépasser les idées reçues et mieux se comprendre

Ce temps d'ouverture permettra de poser le sujet, de croiser les regards sur les visions, les enjeux, les rôles de chacun et les complémentarités d'interventions, à partir de situations concrètes, évoquées par des témoignages croisés d'une personne protégée, d'une mandataire judiciaire, d'un professionnel de terrain d'un ESSMS (Etablissement et Service sociaux et médico-sociaux) et d'une direction.

10h45

Ateliers participatifs

Dans la continuité du café-débat, les participants seront invités à poursuivre les échanges au sein d'un des 4 ateliers participatifs proposés, centrés sur des problématiques du quotidien, pour déconstruire une idée reçue parmi :



Le logement

Idée reçue n°1 “La personne protégée ne choisit pas son lieu de vie”

Qui décide ? Cet atelier propose d'explorer les idées reçues, les rôles de chacun, les droits en jeu et les leviers pour mieux associer la personne aux décisions concernant son logement.



Le travail

Idée reçue n°2 “Sous protection juridique, la personne protégée ne peut pas travailler”

Un temps d'échanges pour questionner les idées reçues autour de l'emploi, clarifier les rôles MJPM/travailleurs sociaux et renforcer la prise en compte de la volonté de la personne.



La santé

Idée reçue n°3 “Le tuteur décide des soins à la place de la personne protégée”

Cet atelier invite à croiser les pratiques autour de l'information, du consentement aux soins et du respect des droits de la personne protégée.



L'argent

Idée reçue n°4 “le tuteur détient l'argent de la personne protégée”

Un atelier pour questionner les pratiques liées à la gestion budgétaire, clarifier les responsabilités et réfléchir aux leviers favorisant la participation de la personne aux décisions financières.



La matinée se conclura par un **temps de restitution collective**, appuyé par la **facilitatrice graphique**, Lydia Aubin, afin de partager les travaux des ateliers et de valoriser les enseignements communs.

Modalités

MARDI 3 MARS 2026

DE 9H00 À 12H15

CAISSE D'EPARGNE - - BATIMENT ABEILLE BOURBON
15, AVENUE DE LA JEUNESSE, ORVAULT (44)

POUR QUI ?

La matinée est ouverte aux personnes sous protection juridique, aux professionnel.le.s de terrain qui accompagnent des personnes majeures dans les ESSMS (Etablissements et services sociaux et médico-sociaux) de tous secteurs, aux mandataires judiciaires à la protection de majeurs (MJPM), chef.fe.s de service et directions de ces structures.

Les intervenants du quotidien des personnes protégées et les institutions sont également invitées à prendre part aux échanges.



POURQUOI PARTICIPER À CETTE MATINÉE ?

- **Mieux comprendre** la protection juridique des majeurs et ses impacts dans les parcours d'accompagnement ;
- **Favoriser la rencontre et le dialogue** entre les différents acteurs concernés, dans une logique de coopération et de complémentarité des rôles ;
- **Mettre en lumière la place et la parole des personnes protégées**, conformément aux principes de respect des droits, de la dignité et de l'autonomie ;
- **Partager des repères communs et des pratiques de terrain**, pour améliorer la qualité de l'accompagnement et la lisibilité des dispositifs ;
- **Contribuer à une dynamique collective départementale**, portée par la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, pour sensibiliser, informer et faire évoluer les représentations autour de la protection juridique des majeurs.



OÙ ET QUAND ?



MARDI 3 MARS 2026 - DE 9H00 à 12H15 (accueil café à partir de 8h30)



CAISSE D'EPARGNE - BATIMENT ABEILLE BOURBON
15, AVENUE DE LA JEUNESSE, ORVAULT (44)



Accès depuis la gare :

Tram L1 vers François Mitterrand - Arrêt Commerce (5 min) **puis**

Tram L3 vers Marcel Paul - Arrêt Jean Rostand (16 min)

Parking relais à proximité :

P + R Marcel Paul, 75 Bd Marcel Paul, 44800 Saint-Herblain **puis** Tram L3 vers

Neustrie - Jean Rostand (8 min)

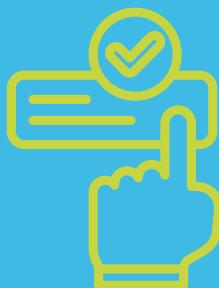
SEMAINE NATIONALE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

du 2 au 8 mars 2020



1 MILLION DE PERSONNES
EN PROTECTION
JURIDIQUE

1 MILLION DE RAISONS
D'EN PARLER



GRATUIT / SUR INSCRIPTION



Cela se passe ici :

<https://urlr.me/AfrYEb>



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS :

Raphaëlle MERLET - URIOPSS

Chargée de missions et conseils, ressources Humaines / Politiques médico-sociales

07.50.54.15.60 / r.merlet@uriopss-pdl.fr

Odette MONTEIRO - CRIFO

Assistante de direction

02.51.72.72.91 / monteiro.o@crifo.asso.fr



En partenariat avec
 **CAISSE D'EPARGNE**
Bretagne Pays de Loire